

RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE DE INSEE, ALLONS-Y !

FAISANT SUITE AU GT DU 2 FÉVRIER SUR L'AUDIT «EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE», LES PREMIÈRES DISCUSSIONS SUR LE PLAN D'ACTIONS « INSEE VERT » ONT PU ÊTRE ENTAMÉES LORS DU GROUPE DE TRAVAIL DU 18 MAI 2021. IL S'APPUIE SUR 6 AXES QUI REPOSENT SUR LES 20 MESURES DE LA DÉMARCHÉ "BERCY VERT" DU PLAN "SERVICES PUBLICS ÉCORESPONSABLES".

POUR LA CFDT, L'ÉCORESPONSABILITÉ EST UNE ÉVIDENCE. ELLE EST CERTES L'AFFAIRE DE TOUS, MAIS ELLE DOIT REPOSER SUR UNE VISION GLOBALE DE NOTRE EMPREINTE ET PAS UNIQUEMENT INSEE POUR ÉVITER QUE CERTAINES ACTIONS CORRECTRICES NE FASSENT QUE DÉPORTER NOTRE IMPACT SUR D'AUTRES. ELLE NE PEUT SE RÉDUIRE À DES ÉCONOMIES, BIEN AU CONTRAIRE ELLE NÉCESSITE DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS.

La pollution est la cause de près de 40 000 décès par an en France. Les tumeurs malignes-cancers liées à l'alimentation, les pesticides, l'alcool, le tabac... sont la première cause des décès en France. Chaque année, une espèce animale ou végétale disparaît toutes les 20 minutes soit 26 280 espèces disparues.

Pour la Cfdt, ce n'est pas l'homme et le reste de la faune et la flore mais la biodiversité dans son ensemble. C'est pourquoi l'État doit engager sans tarder des actions concrètes sur tous les leviers pour réduire notre empreinte environnementale, en y mettant tous les moyens nécessaires.

La France s'est engagée à réduire ses émissions de carbone de 40% en 2030 par rapport à 1990 et à la neutralité carbone en 2050. Dans ce cadre, le Ministère de

l'Économie des Finances et de la Relance a inscrit au dialogue social un premier échange le 12 mars sur les 20 mesures du plan "Services Publics Écoresponsables" de la démarche "Bercy Vert" (cf [CR Cfdt](#)) et les premières actions déjà engagées sur le terrain (Forfait Mobilité Durable - FMD, rénovation énergétique des bâtiments et cités administratives...)

Sans attendre la totalité des précisions sur ces différentes mesures, l'Insee a entamé les discussions avec les organisations syndicales autour des 6 axes proposés dans son plan Insee vert. Ces 6 axes sont classés par ordre de facilité de réalisation. Seuls les deux premiers ont donné lieu à des échanges et à des adaptations en séance. Une autre réunion sera programmée pour poursuivre les discussions.



COMPTE-RENDU
DU GROUPE DE
TRAVAIL DU CTR,
INSEE VERT,
18 MAI 2021



AXE 1

REPENSER LES DÉPLACEMENTS DOMICILE TRAVAIL ET LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

La Direction envisage d'agir sur les déplacements professionnels et domicile-travail avec une réduction de 30 % du nombre de kilomètres parcourus à l'horizon 2025 par rapport à 2019.

Concrètement, pour les déplacements domicile-travail, elle propose de :

- Instruire auprès du Secrétariat Général du Ministère (SG MEF) la possibilité d'augmenter le remboursement des abonnements de manière à inciter les agents à préférer les transports en commun aux véhicules,
- Instruire auprès du SG MEF la compensation forfaitaire du coût induit par journée de télétravail,
- Poursuivre la communication sur le forfait Mobilités Durables et veiller à sa bonne application,
- Mettre en place des plateformes internes de covoiturage éventuellement mutualisées avec d'autres administrations,
- Offrir des formations à l'écoconduite,
- Investir dans des aménagements sur site pour des abris à vélos,
- Ouvrir à tous les agents les bornes électriques installées sur site.

Afin d'affiner ces propositions, une enquête légère sera lancée annuellement pour recueillir les informations sur les déplacements domicile-travail.

Pour les déplacements professionnels, elle propose de :

- Favoriser les e-formations ou les formations à distance pour limiter les déplacements professionnels,
- Favoriser les réunions à distance pour limiter les déplacements professionnels, comme durant la crise sanitaire,
- Renouveler le parc de véhicules de service avec un véhicule sur deux « propre », et plus si possible,
- Mutualiser l'utilisation des véhicules de service.

Pour le cas particulier des enquêteurs, le passage au multimode devrait entraîner une baisse de leurs déplacements de l'ordre de 40 % entre 2020 et 2023. La Direction mesurera l'incidence de ces changements sur les indemnités "déplacements" des enquêteurs et veillera le cas échéant à introduire des correctifs appropriés.

Elle établira avec les Directions régionales pour fin 2021 son plan de Mobilité intégrant ces différentes actions proposées.

ABONNEMENTS TRANSPORTS

La CFDT demande quelle marge de manœuvre a l'Insee pour augmenter le remboursement des abonnements de transports collectifs au-delà des 50 %.

La CFDT propose comme base de travail pour l'enquête légère sur le déplacement domicile-travail celle faite à l'établissement Insee de Caen.

FORFAIT MOBILITÉ DURABLE

Avec le décret actuel, seuls les agents effectuant 100 allers-retours (pour un temps plein en vélo ou covoiturage) peuvent bénéficier des 200€ d'indemnités du FMD.

La CFDT demande que le décret sur le FMD soit aussi favorable dans le public que dans le privé.

Elle propose la création de seuils intermédiaires (25, 50, 100 trajets) pour inciter davantage à utiliser le vélo ou le covoiturage.

Elle souligne que la pratique du vélo est favorisée lorsqu'il y a la possibilité de se doucher sur le lieu de travail.

Elle précise que le manque de communication impacte négativement l'utilisation du covoiturage.

INDEMNITÉS LIÉES AU TÉLÉTRAVAIL

La CFDT est satisfaite d'entendre qu'enfin nous allons dans le sens d'une compensation des coûts liés au télétravail. Le plan services publics écoresponsables et sa déclinaison Insee Vert ne doivent pas être un transfert de coûts et d'empreintes vers le domaine privé.

L'enquête CFDT peut apporter des éléments pour instruire auprès du SG MEF la compensation forfaitaire du coût induit par journée de télétravail.

En effet, les agents ayant répondu à l'enquête CFDT expriment un surcoût pour 77 % d'entre eux en moyenne de 225 € annuel. Pour 20 % des répondants, le surcoût va au-delà de 300 €.

Seuls 8 % estiment une compensation des frais et des économies et 15 %, un gain.

VÉHICULES "PROPRES"

Concernant la flotte de véhicules, les Directions ont l'obligation de disposer de 50 % de véhicules dit "propres" d'après les règles du marché. Ces règles limitent les possibilités à quelques véhicules électriques.

La CFDT précise que les véhicules électriques sont peu utilisés faute d'une autonomie suffisante pour effectuer la majorité des missions habituelles. Elle signale qu'un véhicule électrique a un impact moindre par rapport à un véhicule thermique à partir de 70 000 km d'utilisation du fait de la production de ses batteries. Elle demande donc une étude sur la consommation kilométrique de la flotte de véhicules Insee. Elle propose le recours à la location et à l'achat de véhicules hybrides pour le remplacement des 50% restants (thermiques) de la flotte, ce qui permettrait d'avoir des véhicules avec une autonomie plus grande.

La Direction s'étonne que les organisations syndicales bloquent sur les véhicules électriques dont l'obligation d'achat a été fixée pour remplacer 50 % du parc automobile.

ABRIS VÉLOS

La CFDT demande des abris couverts et sécurisés afin d'éviter les vols.



DÉPLACEMENTS DES ENQUÊTEURS

La CFDT est d'accord sur le fait que la rémunération des enquêtes doit encore être améliorée. Les coûts liés à l'usage du domicile pour le travail des enquêteurs devraient être compensés comme pour les télétravailleurs.

La CFDT s'étonne de la remarque sur les correctifs des indemnités kilométriques. Par nature, les indemnités de déplacements sont une compensation de frais induits par des déplacements. Par conséquent, si ces derniers diminuent, les indemnités également. De plus et surtout, la Direction nous a toujours opposé le fait que celles-ci sont encadrées par des règles Fonction publique pour ne pas mettre en place une indemnisation spécifique pour les enquêteurs Insee.

La Direction confirme, qu'effectivement, elle ne peut pas aller au-delà de la règle Fonction publique. Elle doit cependant prendre en compte que ces indemnités sont perçues comme un revenu pour beaucoup d'enquêteurs. Comme la Direction ne peut intervenir sur une indemnité compensatrice du travail à domicile, elle va examiner l'impact de la baisse des indemnités kilométriques et corriger une indemnité existante Insee.

AXE 2 OBJECTIF LIMITATION DU PAPIER

Selon l'ADEME, un salarié utilise en moyenne 70 kg de papier par an, ce qui revient à rejeter dans l'atmosphère 25 kg d'équivalent CO².

La Direction souhaite réduire l'usage du papier dans ses activités. La dématérialisation de ses documents, la généralisation du télétravail et les projets en cours (Sirene4, multimode, Tourisme 3, ...) devraient y contribuer.

Elle vise à étudier pour 2025 des alternatives au tout papier pour chacune de ses opérations.

Concrètement, la Direction propose de :

- Sensibiliser les agents pour qu'ils travaillent avec moins de papier et leur offrir des formations facilitant l'adoption de ce nouveau mode de travail (prise de note),
- Équiper tous les agents en postes nomades,
- Réduire concurremment les fournitures par l'Insee (cahiers, stylos, etc.) liées au papier,
- Mettre en place un compteur d'impression pour chaque agent,
- Opter pour le papier 100 % recyclable dès à présent, sauf exception pour courrier exceptionnel.



COMPTEUR IMPRESSION

La CFDT n'est pas favorable à la mise en place d'un compteur individuel dans la mesure où la plupart des impressions sont contraintes par les activités.

La Direction modifiera l'axe 2 pour tenir compte de cette demande unanime. Elle souligne qu'il est possible de réduire de 50 % la consommation de papier à l'Insee en faisant évoluer Sirene 4, les enquêtes auprès des ménages et le recensement de la population.

SUPPRESSION DES FOURNITURES

La CFDT s'oppose à la suppression des fournitures et propose « une fourniture usagée ramenée, une fourniture neuve donnée ». Il sera toujours nécessaire de noter des idées sur papier ou d'utiliser des crayons et du papier pour les formations, les concours et examens professionnels ainsi que les préparations.

POSTES NOMADES

La CFDT souligne que 100 % des agents en activité sont déjà équipés en poste nomade. Elle rappelle cependant que la lecture sur écran et les réunions en visio de plusieurs heures fatiguent rapidement les yeux. Des efforts devraient donc être faits sur la longueur des documents ainsi que sur la durée et le nombre de réunions.

FORMATIONS

La CFDT tient à alerter sur le fait que la visioconférence n'est pas adaptée à tout type de formations et que le mode hybride n'est pas acceptable.

AXE 3

GÉNÉRALISER LES ÉCOGESTES AU QUOTIDIEN

La Direction s'est d'ores et déjà engagée à la DG dans des démarches permettant de réduire les gaspillages énergétiques sans réduire le niveau de confort (suppression des poubelles individuelles et tri des déchets centralisé, extinction des lumières automatique, ampoules à basse consommation, etc).



Elle souhaite les étendre à toutes les directions régionales.

Pour cela, la Direction propose de :

- Relayer la campagne de sensibilisation et d'implication des agents de la Fonction publique, visant à développer les comportements économes et responsables, permettant une réduction de la consommation énergétique,
- Offrir une e-formation aux écogestes,
- Doter les établissements des moyens de donner corps à cet engagement,
- Favoriser le tri des déchets,
- Renforcer la communication sur les écogestes au quotidien et créer un espace de discussion autour des écogestes pour partager les bonnes pratiques.

Pour la CFDT, la généralisation des écogestes est une bonne chose mais cela demande des moyens pour mettre en place les campagnes de sensibilisation nationales relayées localement.

Elle propose la mise en place d'ateliers sur la pause méridienne en collaboration avec des partenaires spécialisés.

AXE 4

REPENSER L'ESPACE DÉDIÉ AU TRAVAIL

Avec la baisse des effectifs, la montée en puissance du télétravail et la crise sanitaire, les locaux sont moins occupés.

La Direction souhaite profiter de ces opportunités pour repenser l'espace de travail en combinant optimisation des surfaces, réduction des dépenses d'énergies et de CO² et maintien des collectifs.

La Direction cible une réduction de la surface d'occupation des bureaux de 20 % entre 2019 et 2025.

Pour cela, la Direction propose de :

- Engager une réflexion visant à limiter les dépenses liées à l'utilisation des locaux professionnels pour protéger la planète,
- Engager une réflexion sur le partage des espaces de travail pour réduire le nombre de bureaux avec la montée en puissance du télétravail,
- Engager une réflexion sur les espaces collectifs favorisant les échanges collectifs et les temps conviviaux,
- Renforcer à l'Insee le projet de don des biens mobiliers dont les établissements n'ont plus l'usage, via la [plateforme de dons](#).

RECOURS AU TÉLÉTRAVAIL

La CFDT rappelle sa demande que tout projet soit pensé dans un cadre global comprenant tous les types d'impacts (y compris environnementaux). Il faut donc prendre en compte l'impact du télétravail au domicile et les différents projets prévus sur les sites Insee.

Chauffer un seul site où travaillent 200 personnes coûte moins cher que de chauffer 200 maisons individuelles ! Il faut donc trouver un juste équilibre.

RÉDUCTION DES DÉPENSES

Plusieurs sites Insee sont concernés par des réaménagements, des déménagements et des rénovations.

Pour la CFDT, cela entraînera un réajustement des surfaces aux effectifs.

C'est donc le moment de repenser la conception des bâtiments (isolation phonique et thermique par diverses méthodes, production d'électricité, récupération d'eau pluviale, recyclage des eaux troubles dans les sanitaires, etc).

Il sera indispensable de discuter, en amont, de tout projet de ce type avec les agents et avec les organisations syndicales.

ESPACES CONVIVIAUX

La CFDT rappelle que ces espaces sont nécessaires et doivent être en nombre suffisant. Elle en a, d'ailleurs, fait la demande à plusieurs reprises.

AXE 5 BONNE PRATIQUE

AVOIR UN USAGE ET UNE CONSOMMATION NUMÉRIQUE RAISONNÉS ET PARTICIPER A LA COMPENSATION CARBONE

La Direction s'engage via de nombreux projets à la dématérialisation d'une grande partie de ses activités et de ses données. Or, l'utilisation du cloud entraîne d'importants rejets de CO² (équivalent à ceux du transport aérien) et pourrait représenter 9 % des émissions d'ici 2040. C'est pourquoi l'Insee s'est engagé dans la stratégie ministérielle pour « un numérique responsable ».

La Direction a pour objectif ne pas augmenter sa trace numérique, par exemple en compensant l'utilisation de nouvelles données par la conception de processus moins énergivores. Pour cela, elle recommande de :

- Inciter à préférer les messageries instantanées aux mails électroniques plus lourds,
- Ajuster le nombre de destinataires par message,
- Limiter les pièces jointes dans les mails en incitant aux renvois par liens URL aux documents logés dans l'intranet, du moment que celui-ci est accessible de manière sécurisée à partir de tout outil (nomade, tablette, smartphone),
- Viser une occurrence et une localisation uniques des documents,
- Ne pas conserver de documents devenus obsolètes,
- Augmenter la part d'achats de matériels recyclés ou reconditionnés.

Concernant les centres de données, plusieurs leviers permettraient de gérer l'impact écologique de la production d'électricité :

- l'optimisation de la gestion du refroidissement des serveurs,
- la valorisation de la chaleur dégagée (chauffage basse température : bureaux, piscines),
- l'amélioration de la consommation des serveurs avec des matériaux et des technologies basses consommations,
- l'utilisation des serveurs virtuels,
- l'optimisation du code et l'évitement des calculs inutiles,
- l'écoconception dès le lancement d'un projet et à chaque rénovation de processus.
- l'usage de moteurs de recherche «verts»,
- la formation des agents à un usage optimal des outils informatiques.

L'Insee peut enfin contribuer à la séquestration du carbone en participant à des programmes de reforestation et d'agroforesterie à l'échelle nationale. Cela permet d'améliorer son empreinte environnementale, tout en restaurant des écosystèmes.

Être un "numérique responsable" nécessite, selon la CFDT, un juste équilibre avec le papier car le cloud consomme beaucoup. Elle rappelle l'existence d'un [guide des 115 bonnes pratiques](#).

Il sera nécessaire d'avoir une étude de l'existant et un baromètre pour suivre l'évolution.

La Direction mentionne que le Directeur général est contre les doubles écrans qui apportent une pollution de fait plus importante.

MESSAGERIES INSTANTANÉES ET PROFESSIONNELLES

La CFDT souligne qu'actuellement les messageries instantanées se rajoutent aux messageries existantes. De plus, il est demandé aux agents de garder des traces des envois.

Il faudrait fixer une journée nationale de l'Insee pour le nettoyage des messageries et espaces communs.

OPTIMISATION DE L'ÉNERGIE

La CFDT souligne que la plateforme Osmose devrait nous aider à stocker des données.

Il existe également une démarche encore très peu connue consistant à agir sur les données et les développements informatiques pour qu'ils consomment moins d'énergie. Un référentiel pour l'écoconception est nécessaire.

CENTRE DE DONNÉES

La CFDT souligne que l'éloignement entre le centre de production et le centre de recette n'est pas écoresponsable. Les données ne vont pas cesser de faire des allers-retours entre les deux sites.

PROGRAMMES REFORESTATION

La CFDT propose de végétaliser nos sites et nos bureaux, avec la création de jardins d'entreprise à la place de participation à des programmes de reforestation et d'agroforesterie.



AXE 6 SUIVRE NOTRE EMPREINTE CARBONE

Le dispositif "Services Publics Écoresponsables" prévoit un bilan des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes, puis un suivi de celles-ci.

Un prestataire extérieur effectue ces bilans pour chaque direction. Il devra également établir un plan d'actions spécifique.

L'Insee s'inscrit dans cette démarche avec l'obtention d'un plan d'ici 12 à 16 mois dans la mesure où elle ne pouvait mettre en place plusieurs des actions proposées sans le budget ministériel. Elle s'inquiète du manque de marge de manœuvre par rapport au plan produit par le prestataire.

Le référent du plan Insee vert sera chargé du suivi et de l'actualisation du plan d'actions, des échanges avec Bercy.

Cette fonction sera intégrée au poste Insee 2025 redéfini en un poste de Directeur des programmes de transformations à moyen-long terme de l'Institut.

PRESTATAIRES

La CFDT a indiqué que l'Insee et les Directions régionales ne devaient pas attendre 16 mois avant d'engager les actions discutées et relancer les initiatives locales.

Elle souligne que l'Insee ne pourra pas se passer des budgets ministériels compte tenu du coup de nombreux projets.

Pour la CFDT, les propositions du prestataire ne seront certainement pas toutes réalistes et réalisables, et certaines devront être écartées, tout comme peuvent l'être certaines propositions d'architectes.

DES MOYENS INSUFFISANTS

La CFDT demande des référents locaux avec une décharge pour faciliter le déploiement et l'adaptation des axes.

Elle s'étonne de l'ajout d'un quart de temps sur un poste existant. Le Directeur d'Insee 2025 va-t-il pouvoir facilement se dégager le temps nécessaire ?

ABSENCE DE RECENSEMENT DES ACTIONS EXISTANTES

La CFDT déplore qu'il n'y ait pas eu de cartographies des actions existantes, de recensement et de consultation des groupes écoresponsables.

La Direction précise que la liste des actions déjà menées devra être remontée par le futur réseau des futurs référents piloté par le Directeur des programmes de transformations à moyen-long terme de l'Institut.

UN CALENDRIER INCOMPLÉT ET DES CIBLES NON IDENTIFIÉES

La CFDT demande que le calendrier des actions soit complété ainsi que les cibles car nombre d'entre elles semblent déjà réalisées.

La Direction indique que ce sera complété. Pour certains objectifs chiffrés, elle n'est pas sûre de les avoir atteints. Pour les surfaces, avec les projets actuels, la cible serait à 10 %. Elle délègue la gestion au niveau local de toutes les ambitions.

COMMUNICATION

La CFDT regrette le manque de communication sur le site Alizé dans l'onglet "Bercy Vert" par rapport à la DGFIP et à la Douane.

Elle propose un concours de logo et de mascotte pour lancer la communication interne et ministériel de nos actions à venir, qui tardent à arriver.

DEUX SUJETS MAJEURS OUBLIÉS

La CFDT précise que deux sujets ne figurent pas dans le plan, celui d'une restauration avec moins de plastique, plus saine, plus locale et plus bio mais aussi celui de l'entretien respectueux des espaces verts et leur embellissement.

La Direction attend des propositions sur la restauration et souligne que les discussions se poursuivront sur les sujets non abordés le 18 mai.



VOS REPRÉSENTANTS CFDT A CE GROUPE DE TRAVAIL

Nathalie Bailly
Secrétaire générale
Antony Barillé,
Secrétaire général
adjoint

Arnaud Massieu
Chantal Cocher
Caroline Renault

PROPOSITIONS CFDT POUR UNE RESTAURATION ÉCORESPONSABLE

Les propositions suivantes ne sont pas exhaustives et ne sont pas toutes à mettre en œuvre en même temps. Elles sont à adapter en fonction des configurations des sites.

RÉDUIRE LE BEGES DES PRODUITS CONSOMMÉS

- Privilégier le recours à des produits locaux, de saison, voir même bio, achetés auprès de fournisseurs éco certifiés (éviter les produits exotiques),
- Privilégier l'achat de produits non transformés (bruts),
- Limiter les viandes à fort impact environnemental (privilégier la volaille et le porc au bœuf et à l'agneau),
- Privilégier la consommation de poissons issus de pêche durable, non pollué (limiter la consommation des poissons de bioaccumulation ou bioamplification contenant des métaux lourds, dont le méthylmercure, et d'autres polluants organiques), alterner les poissons gras, mi-gras et maigres,
- Proposer des plats végétariens ou des plats plus diététiques, moins consommateurs d'énergie dans leur production,
- Limiter l'utilisation de surgelés au profit de légumes secs et de conserves, diversifier au maximum avec plus de "protéines végétales" et plus de féculents complets,
- Mettre en place un jardin d'entreprise sans pesticide avec récupération des eaux pluviales, pour s'approvisionner en produits de saison.

LIMITER LE GASPILLAGE

- Mettre en place, là où ça ne l'est pas, la commande des repas,
- Ne pas proposer de plats déjà saucés,
- Diminuer les ratios de pain classique vers plus de pain complet,
- Éviter les stocks importants,
- Proposer moins de plats différents (proposer une cuisine "familiale", trop de propositions de menus tuent la qualité et augmentent les pertes),
- Recuisiner pour le lendemain les produits non consommés,
- Diminuer la consommation d'eau pour un usage non alimentaire (dispositif à économie d'eau, savon solide),
- Proposer la récupération des produits non consommés sous forme de panier (doggy bag, ToogoodTogo, Phenix...).

ORGANISER LA GESTION DES DIFFÉRENTS DÉCHETS :

- Mettre en place des contrats avec des associations (recycler les huiles, les bouchons de lièges, le verre, ...),
- Composter les déchets biodégradables, là où c'est possible, en lien avec les structures accompagnant le compostage collectif localement,
- Recycler les eaux grises (acqua.eco).

AVOIR UN CADRE SOBRE EN ÉNERGIE

- Réduire les emballages, mettre en place des consignes (avec réduction),
- Supprimer (progressivement) l'usage du plastique en utilisant les carafes pour l'eau et en promouvant l'usage de la gourde plutôt que la bouteille en plastique,
- Ne pas imprimer les tickets de caisse,
- Réduire l'utilisation de serviettes en papier (par exemple en apportant sa propre serviette tissu),
- Utiliser du mobilier recyclé ou réparable et des équipements électriques basse consommation et réparables,
- Utiliser des modes de cuisson moins énergivores (marinades, fumage, saumuration, ...),
- Utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement,
- Privilégier l'éclairage naturel ou limiter l'éclairage artificiel ou avoir une source d'énergie renouvelable (cf axe bâtiment),
- Proposer plus d'espace à l'extérieur (mobilier bois table pique-nique).

COMMUNIQUER SUR L'ÉCORESPONSABILITÉ

- Former les personnels aux enjeux environnementaux, communiquer sur les gestes écoresponsables mis en place par l'institut (évaluer ses actions [dans le cadre de la restauration](#)),
- [Développer des partenariats](#) avec par exemple, l'ANSES / CNRC .
- Proposer des actions soutenant des initiatives locales éco responsables (par exemple avec les petits producteurs, évènements engagés ...).

POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez les [documents du groupe de travail du CTR](#) sur l'intranet Insee

Pour les adhérents, [venez discuter sur l'espace adhérent sur les sujets environnements](#)